



MOTION CONCERNANT DES CHANGEMENTS AU COMITÉ DES AFFAIRES FRANCOPHONES 2021-10-14

Soumis pour : 2021-10-14

Soumis à :	Conseil législatif de l'AEUM	Document n° :	LEG-PUB-MOT-2021-10-14-001 (à attribuer par la direction)
Proposé par :	Sarah Paulin <i>Vice Présidente Interne</i>	Statut actuel :	<input type="checkbox"/> POUR APPROBATION <input checked="" type="checkbox"/> APPROUVÉE <input type="checkbox"/> REPORTÉE <input type="checkbox"/> ENGAGÉE <input type="checkbox"/> NON APPROUVÉE
Appuyée par :	Yara Coussa <i>Représentante des Étudiants en Arts à l'AEUM</i>		

Question

Pendant plusieurs années, le Comité des affaires francophones a été une ressource pour d'autres groupes francophones sur le campus, sans avoir un mandat en tant que soi. De plus, il y a un manque de membres et de clarté sur la mission de ce comité.

Contexte et justification

Cette motion cherche à modifier quelques aspects du Comité des affaires francophones pour faire en sorte que ses rencontres soient plus productives et pour permettre une augmentation et une diversification des projets. Les changements font en sorte que le Comité ne se soit pas seulement un espace pour appuyer d'autres initiatives francophones mais aussi de se concentrer sur la mobilisation des droits des étudiants francophones. La commissaire des affaires francophones de l'année passée a noté ces problèmes lors de son départ du rôle.

Le comité a été établi vers 2012 et modifié en 2017 pour devenir plus indépendant, grâce à la "Motion to Approve the Creation of a Stand-Alone Francophone Affairs Committee - 19.10.2017", qui a ensuite été modifiée en 2020 avec la "Motion Regarding Amendments to the Committee Terms of Reference - 02.04.2020". Malgré ceci, les seuls changements portaient sur la direction du comité et non sur le mandat de celui-ci.



Harmonisation avec la mission

Cette motion s'harmonise avec les positions prises par l'AEUM se rapportant sur l'éducation ainsi que l'équité et la durabilité sociale. De plus, cette motion est aussi en ligne avec notre politique sur les clubs et services étant les plus hautes priorités de l'AEUM.

Consultations terminées

Nous avons consulté les personnes suivantes :

- les commissaire aux affaires francophones de cette année et de l'année passée;
- les conseillers du conseil législatif;
- divers groupes francophones sur le campus;
- la gestionnaire de gouvernance à l'AEUM.

Facteurs de risque et répercussions sur les ressources

Il n'y a pas de facteurs de risque concernant cette motion. La seule chose qui peut être un obstacle est le manque de participation de groupes francophones sur le campus mais nos consultations indiquent qu'ils sont intéressés.

Considérations de durabilité

Cette motion fera en sorte que le Comité des affaires francophones sera plus durable grâce à l'addition d'un mandat concret qui reflète mieux ses activités actuelles, et de plus de membres à l'extérieur de groupes déjà établis au sein de l'Université.

Incidence de la décision et prochaines étapes

Les changements aux termes de référence du comité seront mis en place après l'approbation de cette motion et les membres additionnels recrutés.

Motion ou résolution d'approbation

Qu'il soit résolu que, le Conseil législatif approuve les changements appliqués aux termes de références du comité des affaires francophones.



Bureau du président du conseil | Office of the Speaker

Tél. : (514) 398-6800 | Fax : (514) 398-7490 | speaker@ssmu.ca

3600 rue McTavish, suite 1200, Montréal, QC, H3A 0G3

L'AMM est située sur les territoires traditionnels des collectivités Haudenosaunee et Anishinaabe.

Résultats du vote	En faveur	(22)
	Opposés	(0)
	Abstentions	(0)

APPROVED



Annexe A : Annexe pertinente

1. Comité des affaires francophones / Francophone Affairs Committee

1.1. Oversight

The Francophone Affairs Committee shall be a committee of the Legislative Council.

1.2. General

The Francophone Affairs Committee shall serve as a forum to unite representatives from every francophone student group and association catering to undergraduate students. It will foster better communication and collaboration between these groups, in order to streamline their work and avoid redundancy. The committee will serve as a space for advocacy for the academic rights of francophone students and help create a sense of community for French speaking students.

1.3. Responsibilities

The Francophone Affairs Committee shall:

- a. plan and execute initiatives to make McGill and SSMU more accessible and engaging to francophone students;
- b. promote the rich cultural diversity of the francophone world through events catering to both francophone and non-francophone students;
- c. advocate for francophone student academic rights; and
- d. review and make recommendations to the Francophone Affairs Committee terms of reference at the end of the year.

1.4. Membership

The Francophone Affairs Committee shall consist of:

- a. the Francophone Affairs Commissioner (Chair, non-voting);
- b. Vice-President (Internal Affairs);
- c. two (2) Councillors;



- d. two (2) Members at Large; and
- e. one (1) representative from each francophone undergraduate student group or association, as determined by the Francophone Affairs Commissioner.

1.5. Meetings

The Francophone Affairs Committee will meet at least once per month (that is a minimum of four meetings) during the Fall and Winter Semesters.

1.6. Quorum

The quorum for the Francophone Affairs Committee is a simple majority of the voting members.

1.7. Reporting

The Francophone Affairs Committee will report twice a year to Legislative Council, at the third to last meeting of each semester.

1.8. Committee Specific

- 1.8.1. The representatives of each francophone student group on campus will be selected and invited to the Committee by the Francophone Affairs Commissioner, in the first two (2) weeks of September.
- 1.8.2. The francophone student groups on campus may include, but are not limited to, undergraduate departmental associations, student-run newspapers or other publications, and interest groups (e.g. book clubs, theatre clubs, improv groups, etc.).
- 1.8.3. The applications for Members at Large will be posted online within the first two (2) weeks of September, and candidates will be selected by the Francophone Affairs Commissioner by no later than September 30.

8. Comité des affaires francophones / Francophone Affairs Committee

8.1. Supervision

Le Comité des affaires francophones est un comité du Conseil législatif.



8.2. Général

Le Comité des affaires francophones servira de milieu d'échange pour réunir les représentant.e.s de tous les groupes et associations francophones destinés à la communauté étudiante de premier cycle. Il favorisera une meilleure communication et une collaboration plus étroite entre ces groupes afin d'harmoniser leur travail et éviter qu'il y ait redondance. Le comité sera également un défenseur des droits francophones et contribuera à la création d'un sentiment de communauté parmi la communauté étudiante francophone.

8.3. Responsabilités

Le Comité des affaires francophones devra :

- a. planifier et organiser des initiatives visant à rendre McGill et l'AEUM plus accessibles et actifs aux yeux de la communauté étudiante francophone;
- b. promouvoir la riche diversité culturelle du monde francophone par le biais d'événements destinés à la fois à la communauté étudiante francophone et à celle non francophone;
- c. défendre les droits de la communauté étudiante francophone; et
- d. revoir le mandat du Comité des affaires francophones à la fin de l'année et proposer des améliorations le cas échéant.

8.4. Adhésion

Le Comité des affaires francophones sera composé :

- a. du/de la commissaire aux affaires francophones (président.e, sans droit de vote);
- b. du/de la vice-président.e (Affaires internes);
- c. de deux (2) conseiller.e.s;
- d. de deux (2) membres généraux; et
- e. d'un.e (1) représentant.e de chaque groupe ou association francophone destiné aux étudiant.e.s de premier cycle, tel que déterminé par le/la commissaire aux affaires francophones.

8.5. Réunions

Le Comité des affaires francophones se réunira au moins une fois par mois (soit un minimum de quatre réunions) durant les semestres d'automne et d'hiver.



8.6. Quorum

Le quorum du Comité des affaires francophones peut être atteint avec une majorité relative des membres votants.

8.7. Rapport

Le Comité des affaires francophones fera deux (2) rapports par an au Conseil législatif lors de l'antépénultième rencontre du Conseil à chaque semestre.

1.9. Spécificités du comité

- 1.9.1. Les représentant.e.s de chaque groupe étudiant francophone seront sélectionné.e.s et invité.e.s à siéger sur le Comité des affaires francophones par le.a Commissaire aux affaires francophones au cours des deux (2) premières semaines de septembre.
- 1.9.2. Les groupes étudiants francophones peuvent inclure, sans s'y limiter, des associations départementales de premier cycle, des journaux ou autres publications étudiantes et des groupes d'intérêt (p. ex. des clubs de lecture, de théâtre, d'improvisation, etc.).
- 1.9.3. L'appel de candidatures pour les postes de membre général.e sera affichée en ligne pendant les deux (2) premières semaines de septembre; les candidat.e.s seront sélectionné.e.s par le.a Commissaire aux affaires francophones au plus tard le 30 septembre.